

CHAMPIONNATS NATIONAUX INDIVIDUELS

Vendredi, le 07 juillet 2023

Samedi, le 08 juillet 2023 et

Dimanche, le 09 juillet 2023

Luxembourg (Cents) – Stade CNA/INS - org.: CAPA

1. Programme

Hommes (U23 et Seniors) 100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 10000 m¹ - 110 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - 4 x 100 m – 4 x 400 m – 3 x 1000 m²

longueur - hauteur - triple - perche - poids - javelot - disque – marteau³.

Dames (U23 et Seniors) 100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m – 10000 m¹ - 100 m haies - 400 m haies – 3000 m steeple - 4 x 100 m – 4 x 400 m – 3 x 800 m²

longueur - hauteur - triple - perche - poids - javelot - disque – marteau³.

- ¹ Les championnats nationaux U23 & Seniors masculins et féminins du 10.000 m auront eu lieu le 09 septembre au stade municipal à Diekirch.
- ² Les championnats nationaux Seniors masculins et féminins du 3 x 1000 m resp du 3 x 800 m ont eu lieu le 22 avril au stade de Schifflange.
- ³ Les championnats nationaux U23 & Seniors masculins et féminins du marteau auront lieu sur un lieu à déterminer

2. Durée des Championnats

Les championnats se déroulent en 3 journées.

3. Participation

3.1. - Les championnats nationaux individuels sont ouverts aux catégories d'âge :

a) des U16 Minimes masculins et féminines dans les limites de l'article 12 du code d'athlétisme (et maximum 2 épreuves)

b) des U18 Cadets et Cadettes, des U20 Juniors masculins et féminines et des U23 Espoirs et Seniors masculins et féminines affiliés à la F.L.A , aux athlètes de nationalité luxembourgeoise affilié/e/s à une fédération étrangère membre de World Athletics.

Seuls les athlètes en possession d'une licence-compétition valable sont admis à participer. Ils doivent porter la tenue officielle de leur club homologuée par la F.L.A., ainsi que le dossard leur attribué par la F.L.A.

3.2. - Le nombre des épreuves auxquelles peut participer un/e athlète est illimité, excepté pour les U16 Minimes, pour lesquels la participation est limitée à 2 épreuves maximum.

3.3. – Le titre de champion dans les catégories U23 Espoirs/ Seniors peut uniquement être décerné aux athlètes de nationalité luxembourgeoise. Les 2^{ième} et 3^{ième} places du podium sont sujettes à cette même condition. Lorsque dans ces catégories l'athlète classé/e premier/ère est de nationalité étrangère il/elle se verra décerner le titre de « champion/ne de la fédération ». Il sera procédé de même pour les 2^{ième} et 3^{ième} places du podium « open ».

3.4. - Sur demande préalable auprès de la FLA, des athlètes étrangers non affiliés à la FLA pourront être autorisés à participer aux Championnats Nationaux, si le « Target Number » de l'épreuve en question n'a pas été atteint. Toutefois ils ne seront pas admis aux finales (sauf en cas de places disponibles).

4. Qualification

- **Norme A** : Norme de qualification automatique, performances à réaliser entre le 01/04/2022 et le 25/06/2023 inclus, indoor ou outdoor
- **Norme B** : Norme de qualification automatique, performances à réaliser entre le 01/11/2022 et le 25/06/2023 inclus, indoor ou outdoor.
- **Norme C** : Norme de qualification à réaliser entre le 01/11/2022 et le 25/06/2023 inclus, indoor ou outdoor. Les athlètes qui effectuent cette norme seront repêchés par ordre de performance jusqu'à atteindre le « target number » fixé pour chaque épreuve (voir tableau)

Normes d'accès aux championnats nationaux outdoor 2023									
Hommes			Epreuves			Femmes			Target outdoor
Norme A	Norme B	Norme C				Norme A	Norme B	Norme C	
7,22	7,24		60m	100m	60m	8,04	8,21		24
11,18	11,24	12,40	100m		100m	12,50	13,00	14,50	
22,58	22,70	25,5	200m			25,66	26,45	30,00	18
50,38	50,55	56,5	400m			58,67	58,99	70,00	18
9,21	9,50		60mH	110m/100m Haies	60mH	10,34	10,80		24
17,61	20,00	22,00	110mH		100mH	17,55	18,50	20,50	
60,76	65,18	70,50	400m Haies			67,82	69,88	80,00	18
01:50,6	01:53,6	02:10,0	800m			02:16,2	02:20,3	02:40,0	16
03:52,1	03:55,4	04:30,0	1500m			04:53,5	05:03,2	05:45,0	16
08:33,0	08:45,6		3000m	5000m	3000m	11:00,0	12:00,0		16
15:19,3	15:33,8	17:20,0	5000m		5000m	18:50,2	20:00,0	22:30,0	
10:57,9	13:30,0	14:30,0	3000m steeple			14:35,0	15:30,0	16:30,0	16
6,53	6,08	5,45	Longueur			5,34	4,99	4,00	12
13,22	12,11	10,35	Triple-Saut			10,74	10,27	8,50	12
1,86	1,81	1,55	Hauteur			1,59	1,55	1,40	12
3,60	3,00	2,7	Perche			2,50	2,20	2,00	12
12,05	10,93	8,82	Poids			10,32	8,95	7,50	12
41,60	40,75	33,83	Javelot			31,27	29,48	24,63	12
37,27	34,78	26,73	Disque			32,76	30,62	25,00	12
36,83	25,00	22,00	Marteau			35,00	30,00	25,00	12

Performances réalisées en indoor uniquement

Cas particuliers :

- Un athlète ayant fait la norme A sur une épreuve pourra être autorisé à concourir sur une autre épreuve proche de la sienne, sur demande, si le target number n'est pas atteint avec les athlètes qui ont réalisé les normes A et B sur l'épreuve visée. Ex : Un homme qui se qualifie au 800m avec la norme A (1:49.00 par exemple) pourra demander à courir le 1500m, si et seulement si moins de 16 athlètes sont qualifiés sur le 1500m via les Normes A et B (performance inférieure à 3:55.40). Demandes à adresser au DTN (jean-baptiste.souche@fla.lu) copie à inscription@outdoor2023.flu.lu)
- Tout athlète qui le désire pourra demander une wild card pour un(e) Pace, dans le but d'obtenir une norme internationale ou d'améliorer son ranking

Mondial. Ces demandes ne doivent concerner que les courses à finale directe. Cette demande doit être motivée par écrit, au DTN (jean-baptiste.souche@fla.lu copie à inscription@outdoor2023.fla.lu). Les Paces viennent se rajouter au target number, et ne prennent en aucun cas la place d'un concurrent Luxembourgeois.

- Dans le cas où le target number ne serait pas atteint sur une épreuve, la FLA pourra surclasser certains athlètes, selon les conditions suivantes :
 - o Epreuves concernées : voir tableau ci-dessous

Hommes	Epreuve visée	110m haies (1,06m)	400m Haies (0,91m)	3000m steeple (0,91m)	Marteau (7,260kg)	Disque (2kg)
	Epreuve qualifiante	110m haies (0,99m)	400m Haies (0,84m)	3000m steeple (0,84m)	Marteau (6kg)	Disque (1,75kg)
	Epreuve visée	Poids (7,260kg)	Javelot (800g)			
	Epreuve qualifiante	Poids (6kg)	Javelot (700g)			
Femmes	Epreuve visée	100m haies (0,84m)	Javelot (600g)	Disque (1kg)	Marteau (4kg)	Poids (4kg)
	Epreuve qualifiante	100m haies (0,76m)	Javelot (500g)	Disque (0,75kg)	Marteau (3kg)	Poids (3kg)

- o L'athlète doit appartenir à la catégorie de l'épreuve qualifiante. Ex : un athlète cadet homme (U18), dont le poids règlementaire est le 5kg, qui a réalisé une performance avec un poids de 6kg (à l'étranger par exemple) ne pourra pas être surclassé chez les seniors hommes et lancer avec un poids de 7.260kg.
- o L'athlète doit avoir réalisé une performance supérieure à la norme C, entre le 01/04/2023 et le 25/06/2023
- o Ces athlètes se verront attribués la « norme E »

5. Titre Seniors

Sous réserve des dispositions des articles 23 et 24 du Code d'Athlétisme, le titre de champion dans la catégorie des Seniors est décerné à l'athlète classé premier dans la course ou dans le concours annoncé comme championnat seniors dans le programme officiel de la F.L.A. ou désigné comme tel par le juge-arbitre de la réunion sans égard à la catégorie d'âge à laquelle il appartient. Les 2^{ème} et 3^{ème} places du podium ainsi que le classement restant suivent la même règle.

6. Modalités d'organisation

Courses

a. Épreuves de sprint : la répartition des séries se fait d'après les meilleures performances réalisées par les athlètes pendant la période de sélection (résultats homologués).

Si le nombre des concurrents ne dépasse pas le nombre des couloirs disponibles, il n'y aura pas de séries. La finale sera alors courue à l'heure prévue pour les séries.

Si le nombre de séries est inférieur à la moitié des couloirs disponibles, les deux premiers de chaque série se qualifient pour la finale. La finale est complétée par les athlètes ayant réalisé les meilleurs temps derrière les qualifiés directs. Les performances réalisées en séries seront déterminantes pour la répartition des couloirs en finale qui se fera par tirage au sort.

b. Épreuves de demi-fond et de fond :

Dans les courses de demi-fond et de fond, les concurrents peuvent être répartis en deux finales (A et B) en principe, en fonction de leur meilleure performance de la période de sélection. Le juge-arbitre de la réunion peut déroger audit principe en raison de considérations sportives dûment motivées. Seul le vainqueur de la finale A groupant les meilleurs athlètes a droit au titre de champion. Les 2^{ème} et 3^{ème} places

du podium ainsi que le classement suivant sont sujets à cette même règle. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de veiller à établir les finales sans égard aux catégories d'âge auxquelles les athlètes appartiennent.

c. 400 m haies + 200 + 400

Si le nombre de concurrents dépasse le nombre des couloirs, il y aura plusieurs finales. Dans ce cas le classement sera établi en fonction des temps réalisés indépendamment de la finale.

d. Relais

Sous réserve des dispositions des articles 23 et 24 du Code d'Athlétisme, le titre de champion dans la catégorie des Seniors est décerné à l'équipe classée première dans la course annoncée comme championnat Seniors dans le programme officiel de la F.L.A. ou désigné comme tel par le juge-arbitre de la réunion sans égard à la catégorie d'âge à laquelle elle appartient. Les 2^{ème} et 3^{ème} places du podium ainsi que le classement restant suivent la même règle.

Si dans une course le nombre d'équipes concourantes dépasse le nombre des couloirs, il y aura plusieurs finales. Toutefois, dans ce cas, le classement sera établi en fonction des temps réalisés indépendamment de la finale.

Concours

a. Hauteur Dames : hauteur initiale 1,35 m

Progression : 1,40 m - 1,45 m - 1,50 m - 1,60 m - et puis + 3 cm.

L'athlète restée seule dans le concours et qui a déjà gagné le concours a le droit de choisir les hauteurs suivantes.

b. Hauteur Hommes : hauteur initiale 1,55 m

Progression : 1,60 m, 1,65 m - 1,70 m - 1,75 m - 1,80 m - 1,85 m - 1,90 m - 1,93 m et puis + 3 cm

L'athlète resté seul dans le concours et qui a déjà gagné le concours a le droit de choisir les hauteurs suivantes.

c. Perche Dames : hauteur initiale 2,00 m

Progression : 2,20 m, 2,40 m, 2,55 m, 2,70 m - 2,85 m - 3,00 m - et puis + 10 cm

L'athlète restée seule dans le concours et qui a déjà gagné le concours a le droit de choisir les hauteurs suivantes.

d. Perche Hommes : hauteur initiale 2.70 m

Progression : 2,90m, 3,10 m, 3,25 m - 3,40 m et puis + 10 cm.

L'athlète resté seul dans le concours et qui a déjà gagné le concours a le droit de choisir les hauteurs suivantes.

e. Longueur, Triple-Saut, Lancers.- Lorsqu'il y a plus de 8 concurrents, chaque athlète a droit à 3 essais. Les 8 concurrents ayant réalisé les meilleurs résultats ont droit à 3 essais supplémentaires. Lorsqu'il y a 8 concurrents ou moins, chaque concurrent a droit à 6 essais.

7. Contrôle des engins (poids, disque, javelot)

Les athlètes peuvent utiliser leurs propres engins pour les épreuves des lancers si, au préalable, ceux-ci ont été contrôlés et marqués. Toute performance réalisée avec un engin non contrôlé ne sera pas homologuée. Les engins sont contrôlés 60 minutes avant le début du concours respectif au dépôt de matériel du stade.

8. Chambre d'appel

Tous les athlètes inscrits aux Championnats, doivent confirmer leur participation au plus tard 60 minutes avant le début de l'épreuve respective. La confirmation pour les finales n'est pas nécessaire.

Pour les relais, il n'y aura pas de chambre d'appel. Uniquement les modifications des pré-inscriptions et les inscriptions tardives sont à signaler au secrétariat de la réunion par un responsable du club respectif, au plus tard 60 minutes avant le début de la course.

Les membres d'une équipe de relais doivent courir dans l'ordre des coureurs indiqué sur la fiche d'inscription, faute de quoi l'équipe sera disqualifiée

9. Réclamations

Article World Athletics 146, voir au Guide FLA Piste 2021 sub « Lignes de conduite administratives et techniques » -> Publication des résultats - Réclamations.

10. Imprévus

Les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par le juge-arbitre de la réunion.

Déroulé de la procédure de qualification

- Date limite de réalisation des performances qualifiantes le **25/06/2023**.

NB : les performances réalisées à l'étranger qui n'auront pas été remontées avant le 25/06/2023 à 00h00 ne pourront pas être prises en compte pour la qualification au championnat national

- Mise à jour des listes des qualifiables le lundi **26/06/2023** dans la journée.
- Les athlètes ayant réalisé une norme sur une ou plusieurs épreuve(s) ont jusqu'au **dimanche 02/07/2023** minuit pour se confirmer ou non sur chacune des épreuves. Les clubs doivent envoyer leurs confirmations d'engagement à :
 - o inscription@outdoor2023 fla.lu
 - o jean-baptiste.souche@fla.lu
- Le mardi **04/07/2023** les listes des qualifié(e)s sont publiées.
- **Championnat national du 7 au 9 Juillet 2023**

Les noms des juges et des aides-juges et la composition des équipes de relais sont à communiquer à l'organisateur ensemble avec les inscriptions